



Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de NOZEROY
COMMUNE de NOZEROY

République Française

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT - BROCANTE**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'intérêt général,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la brocante organisée par l'association des commerçants (APERNE) le samedi 10 août 2024, de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement sont interdits le samedi 10 Août 2024 de 04h00 à 18h00 :

- * Grande rue
- * Rue Saint-Antoine
- * Rue du 19 mars
- * Place des Annonciades
- * Place de la Mairie
- * Place de l'Eglise
- * Allée du Parc

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs qui assureront aussi la sécurité.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Nozeroy, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Nozeroy, le 03 juillet 2024

Le Maire,
Dominique CHAUVIN

